

**■ CHARENTE-MARITIME**

À La Rochelle, une coopérative contre le carbone

C'est une première en Europe, selon ses concepteurs. La Rochelle vient de fonder une «coopérative locale du carbone». Objectif de cet outil: contribuer à atteindre d'ici 2040 une neutralité réelle entre les émissions des gaz à effet de serre et les capacités du territoire à les absorber. Pour tenir cet engagement, «nous devons passer des 2 millions de tonnes actuelles à moins de 500 000», résume Gérard Blanchard, vice-président de l'agglomération rochelaise, enseignant-chercheur spécialiste de l'écologie marine et désormais président du conseil de surveillance de cette société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

L'idée consiste ainsi à identifier et à quantifier les sources d'émission de carbone, d'y remédier et de transformer ces gains en crédits. Des crédits qui, une fois certifiés,

pourront être revendus sur un marché local. Des entreprises soucieuses d'abaisser leurs propres émissions ou de soutenir la démarche rochelaise pourront alors les acquérir et financer le développement de la SCIC. Un exemple? «Une entreprise locale qui change son parc automobile pour des voitures propres verra la baisse de ses émissions transformée en certificats», résume l'élu. Alstom, Léa Nature, le Crédit agricole, le Port Atlantique ou encore l'Université de La Rochelle ont rejoint ce projet porté par l'agglomération et ouvert aux citoyens. «Le fonds de départ atteint 404 000€. Et tous les bénéfices seront obligatoirement réinvestis dans la SCIC», détaille Gérard Blanchard. La Ville de Paris lorgnerait, selon lui, sur l'idée de cette coopérative dédiée au développement durable.